



Indemnisation définitive accident de la route incomplète

Par **Pauline80290**, le **23/03/2019** à **16:34**

Bonjour, mon mari a été victime d'un accident de la route non responsable en 2007, nouvelle opération en novembre 2017 validée comme rechute de l'accident par l'assurance. Je me suis penché sur son dossier, nous ne nous connaissions pas en 2007, et sans surprise je me suis aperçue qu'il s'était fait avoir au niveau des indemnités. Certains postes de préjudices n'ont jamais été indemnisés, est-il trop tard pour demander réclamation?

Suite à la dernière intervention, je viens de recevoir l'offre définitive. Le préjudice esthétique définitif et les souffrances endurées n'apparaissent pas, ils sont bien présents sur le rapport d'expertise, l'aide d'une tierce personne est acceptée pour 1 h en plus des 2 heures accordées en 2007, sauf que ces 2 heures n'ont jamais été réglées. Est-ce que je peux contester tous ces points en même temps?

Dernière question, l'assurance a accepté de prendre en charge l'aménagement d'un véhicule, peuvent-ils refuser les autres, à savoir un food truck et un utilitaire. Merci pour vos réponses

Par **Guillaume Cousin**, le **25/03/2019** à **16:45**

Bonjour,

L'aggravation du préjudice, survenue en novembre 2017, permet la réouverture de tout le dossier lié à l'accident de 2007. Dès lors, tous les préjudices qui n'ont pas été indemnisés initialement peuvent l'être. Il n'est donc pas trop tard pour faire des demandes à ce sujet.

L'offre définitive d'un assureur est toujours à discuter, puisque, le plus souvent, elle est volontairement sous-évaluée. Cela est d'autant plus vrai si certains postes ont été "oubliés".

S'agissant du véhicule aménagé, tout dépend ce qu'il y a dans le rapport d'expertise, mais il me semble tout à fait défendable de réclamer également l'aménagement du véhicule professionnel, surtout si cela est la condition de la reprise du poste de travail.

Compte tenu de la gravité du préjudice subi, et des libertés prises par l'assureur, je vous

recommande vivement d'être assisté pour la négociation de l'indemnisation.

Bon courage à vous,

Guillaume Cousin